

Séance extraordinaire du conseil régional tenue le 16 novembre 2022 à 9 h, Salle du Conseil, bureau 400, 10, rue King, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

Monsieur André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Madame Christine McAleer, mairesse de la municipalité d'Ormstown
Madame Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Madame Linda Gagnon, mairesse de la municipalité du canton de Dundee
Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Monsieur Pierre Poirier, maire de la municipalité du canton de Godmanchester
Monsieur Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Madame Sylvie Tourangeau, mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Anicet
Monsieur Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin

Sont également présents :

Madame Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière
Monsieur Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents :

Madame Agnes McKell, mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Monsieur Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
Monsieur Philippe Bourdeau, maire par intérim de la municipalité du canton de Havelock
Monsieur Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil formant quorum constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié par courriel tel que permis par les dispositions du Code municipal du Québec;

10105-11-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Métras
Appuyé par monsieur Pierre Poirier, et résolu unanimement,

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10106-11-22

Il est proposé par madame Deborah Stewart
Appuyé par monsieur Richard Raithby, et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions générales de l'assemblée
4. Avis de motion – Règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2023, abrogeant le règlement 326-2021
5. Autorisation pour appel d'offres – Transporteur(s) pour le service de transport adapté pour l'année 2023
6. Entente sectorielle de développement - Concertation Horizon 2022-2026
7. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question.

4. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2023, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 326-2021**

Monsieur Pierre Poirier donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2023, abrogeant le règlement n° 326-2021 sera soumis au Conseil de la MRC pour adoption.

Le projet de règlement est déposé.

5. **AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – TRANSPORTEUR(S) POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU le règlement n° 316-2020 relatif à la déclaration de compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de transport adapté pour douze municipalités du Haut-Saint-Laurent adopté le 3 juin 2020 (résolution n° 8783-06-20);

ATTENDU QUE le contrat avec le transporteur actuel pour le service de transport adapté arrive à échéance au 31 décembre 2022 (résolution n° 9655-12-21);

ATTENDU le maintien de l'offre de transport adapté pour l'année 2023 pour les municipalités de Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon
Appuyé par madame Sylvie Tourangeau, et résolu unanimement,

D'autoriser le lancement d'appel d'offres pour les services de transporteur(s) dans le cadre du service de transport adapté de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2023.

ADOPTÉ

6. **ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT - CONCERTATION HORIZON 2022-2026**

ATTENDU QUE la mission de Concertation Horizon est d'accroître la capacité d'action collective des acteurs qui favorisent l'amélioration des conditions de vie dans les territoires couverts par les 5 MRC participantes (Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Jardins-de-Napierville, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges) et à positionner le développement social et la réussite éducative comme vecteurs de développement des communautés;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent reconnaît la valeur ajoutée de Concertation Horizon en matière d'organisation porteuse de développement social pour le territoire de l'ouest de la Montérégie;

ATTENDU QUE Concertation Horizon contribue au renforcement des capacités des organismes en agissant comme un levier de financement pour des projets en développement social de la Montérégie-Territoire de l'Ouest;

ATTENDU QUE les partenaires politiques et institutionnels membres du conseil d'administration ont exprimé la volonté de maintenir et de financer adéquatement la structure de concertation de développement social pour le territoire de l'ouest de la Montérégie;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire contribuer à l'entente de soutien financier et à la mission globale de Concertation Horizon en y affectant une somme pouvant atteindre 105 000 \$ versée selon le calendrier suivant :

2022 : 10 000 \$
2023 : 25 000 \$
2024 : 25 000 \$
2025 : 25 000 \$
2026 : 25 000 \$

10107-11-22

10108-11-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par madame Christine McAleer, et résolu unanimement ,

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent adhère à l'Entente de soutien financier à la mission globale de Concertation Horizon dans le cadre d'une entente sectorielle de développement;

D'autoriser la préfète, madame Louise Lebrun, à signer le protocole d'entente de service avec l'organisme Concertation Horizon;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 01-372-20-100 « Fonds Régions et Ruralité » du volet « Développement local et régional », du budget 2023 et des années suivantes de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**


L'ordre du jour étant épuisé,

10109-11-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Métras
Appuyé par monsieur André Brunette, et résolu unanimement,

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète et mairesse de la municipalité de
Sainte-Barbe



Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)